



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/657/Rev.2

19 mars 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session de 1979

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE 1/

de la session du Conseil d'administration qui se tiendra
à Mexico
du 21 mai au 1er juin 1979 2/

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Débat général

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport du Directeur général sur l'état des travaux (ICEF/658) qui servira de base au débat général. La première partie du rapport (Introduction) est consacrée aux principales questions que doit examiner le Conseil, et souligne les faits nouveaux qui influent sur la politique et les travaux du FISE. La deuxième partie du rapport, qui traite de l'état d'avancement du programme, comporte, ainsi que le Conseil l'a demandé, une section consacrée aux tendances et perspectives de la coopération du FISE aux programmes par pays; le Comité du programme n'aura donc pas à prévoir un débat général sur les programmes. La troisième partie du rapport contient des sections consacrées aux questions financières et de fournitures et une nouvelle section, ainsi que le Conseil l'a demandé, sur les questions de gestion administrative. La quatrième partie traite des comités nationaux, des organisations non gouvernementales, de l'information et de la vente des cartes de vœux.

1/ Des suggestions concernant le calendrier et la conduite des travaux sont jointes en annexe.

2/ Une réunion spéciale, placée sous les auspices du Conseil d'administration, se tiendra du 16 au 18 mai 1979; elle portera sur l'enfance en Amérique latine et dans les Antilles, eu égard en particulier à leur situation dans les zones rurales et urbaines marginales. L'ordre du jour provisoire de cette réunion est publié sous la cote E/ICEF/LATAM/79-1. La cérémonie d'ouverture tant de la réunion spéciale que de la session ordinaire du Conseil se tiendra dans la matinée du 16 mai 1979. Les représentants auront l'occasion d'observer sur place des programmes entrepris au Mexique qui intéressent le FISE et qui ont un rapport avec les principaux thèmes de la réunion spéciale; les visites en question seront effectuées avant la réunion spéciale (12-15 mai) et pendant le week-end qui la suivra (19-20 mai).

3. Année internationale de l'enfant (AIE) 3/

Dans sa résolution 33/83, l'Assemblée générale a prié le FISE d'établir un rapport détaillé et concret, sur la base des renseignements reçus des gouvernements et des institutions spécialisées et d'autres organes intéressés des Nations Unies, relatif à leurs projets et programmes respectifs entrepris dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant et aux activités consécutives prévues pour les années à venir. Ce rapport devra être soumis à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session; des versions préliminaires devront être examinées par le Conseil d'administration du FISE à sa session de 1979 et par le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1979. La version préliminaire soumise au Conseil d'administration pour examen est publiée sous la cote E/ICEF/L.1384.

4. Rapport du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires sur la session tenue à Genève du 29 au 31 janvier 1979 (E/ICEF/L.1385) et des documents établis à l'intention du Comité. Le Comité mixte a inscrit à son ordre du jour les questions de fond suivantes : examen de l'étude commune FISE/OMS sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, considérés, dans le cadre des soins de santé **primaires (y compris des recommandations adressées à l'OMS et au FISE en vue du renforcement des mesures d'appui destinées à faire en sorte que tous les enfants bénéficient de programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement)** E/ICEF/L.1386 et Add.1); **soins de santé primaires - la Conférence d'Alma Ata : activités consécutives**, E/ICEF/L.1387 et Add.1; formation dans le domaine de l'hygiène maternelle et infantile, E/ICEF/L.1388; et santé mentale de l'enfant, E/ICEF/L.1389. Des documents sur les questions suivantes seront également soumis pour information au Comité mixte : programme élargi de vaccination, E/ICEF/L.1400; programme d'action concernant les médicaments essentiels, E/ICEF/L.1401; et programme de lutte contre les maladies diarrhéiques, E/ICEF/L.1402. Le Conseil sera également saisi d'une note dans laquelle le Directeur général formulera des observations sur le rapport du Comité mixte (E/ICEF/L.1390).

5. Opportunité de fixer des objectifs mondiaux

Conformément aux suggestions faites par plusieurs délégations à la dernière session du Conseil d'administration, le Directeur général établira un rapport sur l'opportunité pour le FISE de fixer des objectifs mondiaux (E/ICEF/L.1391).

6. Plan à moyen terme

Un plan de travail à moyen terme (E/ICEF/L.1392), allant dans le sens indiqué par le Conseil d'administration à sa dernière session, sera examiné en deux étapes. Un exposé introductif sera fait par le secrétariat. Comme le Comité du programme et le Comité de l'administration et des finances étudieront divers éléments du plan, le Conseil d'administration reprendra l'examen de ce point de l'ordre du jour lorsque les Comités auront terminé leurs travaux (après l'examen du point 8 de l'ordre du jour).

3/ Le projet de budget de l'Année internationale de l'enfant (E/ICEF/AB/L.203) sera présenté également au Comité de l'administration et des finances.

7. Problèmes relatifs à la programmation et au budget : rapport de M. Maurice Bertrand, inspecteur du Corps commun d'inspection

Après que M. Bertrand aura présenté son rapport (E/ICEF/L.1403), le Conseil pourra examiner ses observations sur les problèmes de programmation. Les problèmes budgétaires seront examinés de manière plus approfondie par le Comité de l'administration et des finances.

(Après l'examen du point 7 de l'ordre du jour, le Conseil suspendra ses travaux pour permettre au Comité de l'administration et des finances et au Comité du programme de se réunir. Il les reprendra lorsque ces comités auront terminé leurs travaux.)

8. Rapport du Président du Comité de l'administration et des finances

Le rapport du Comité de l'administration et des finances contiendra des recommandations qui seront soumises au Conseil pour approbation. L'ordre du jour provisoire du Comité est publié sous la cote E/ICEF/AB/L.194.

9. Rapport du Président du Comité du programme

Les recommandations du Comité du programme seront soumises au Conseil pour approbation. L'ordre du jour provisoire du Comité est publié sous la cote E/ICEF/P/L.1800.

10. Conduite des travaux du Conseil d'administration

Le plan proposé pour la conduite des travaux du Conseil d'administration et des Comités à la présente session est présenté dans le document E/ICEF/L.1392. Il tient compte des suggestions faites par les membres du Conseil tant à la dernière session qu'ultérieurement. Dans le cadre de l'examen de ce point de son ordre du jour, le Conseil aura la possibilité d'étudier la question de la conduite des travaux à sa session de 1980, compte tenu de la façon dont la présente session se sera déroulée.

11. Questions diverses

a) Préparation de la session de 1980

Lors de l'examen de cet alinéa, les membres du Conseil auront la possibilité de formuler des suggestions concernant les questions de fond à examiner à la session de 1980.

b) Autres questions

Lors de l'examen de cet alinéa, le Conseil approuvera les conclusions et décisions résultant de ses délibérations touchant les points précédents de l'ordre du jour au sujet desquels des décisions formelles n'auront pas encore été prises.

/...